

A propos du rapport de monsieur Frédéric Reiss sur les conseillers d'orientation psychologues

Rappel : Une délégation de l'Unsa éducation, dont le SIEN, a été auditionnée par Mr Reiss à l'Assemblée nationale le 26 septembre dernier. Un compte rendu diffusé sur le site du SIEN et dans son prochain bulletin fait état de nos échanges.

Dans son rapport sur le budget 2008 de la mission enseignement scolaire, rendu public le 14 novembre, Monsieur Frédéric Reiss, député UMP, propose de remettre à plat les missions, la formation et le recrutement des Copsy. Si pour partie nous relevons des convergences avec notre point de vue, nous tenons à souligner l'inexactitude des données présentées sur le temps de service des COP, à dénoncer les « recettes » proposées pour l'orientation, notamment la reprise de l'idée de l'apprentissage junior, et les nombreuses contradictions et incohérences des préconisations.

Si Mr Reiss établit tout d'abord un état des lieux respectueux des interlocuteurs auditionnés, qui démontre en règle générale, une vraie compréhension de la situation, de la professionnalité des Conseillers d'orientation psychologues, de la complexité de la question de l'orientation et de son fonctionnement ; la plupart de ses conclusions sont en contradiction avec ses prémisses et notamment incohérentes. Elles suggèrent une interférence probable de décisions politiques attendues¹.

Tandis qu'il reconnaît le rôle « *capital des COP dans le système d'enseignement scolaire* », pour aider « *à déterminer les parcours les plus adaptés aux capacités de l'élève* », qu'il souligne la complexité d'un pronostic multifactoriel, la dimension psychologique du conseil en orientation, il recentre dans ses propositions, la mission des COP, sur le « *Faire connaître le monde économique, les entreprises, les formations et leur possibilités d'insertion professionnelles* » et considère qu'il suffit que ceux-ci développent « *leur sens de l'écoute et de l'entretien* ».

Tandis qu'il souligne le déficit en personnels, les risques d'extinction du corps avec le tarissement des recrutements et simultanément le faible coût des CIO pour un service rendu reconnu incontournable par la communauté éducative, il ne conclut pas au renforcement du corps, mais propose... la suppression de l'ISO des enseignants (qui serait remplacée par une rémunération spécifique du travail d'orientation !). Puis il suggère, pour redonner tout le temps/COP aux élèves, de rattacher les conseillers aux EPLE, les chefs d'établissement devenant leurs supérieurs hiérarchiques. Parallèlement les CIO seraient confiés aux régions, se fondant dans de vraies structures régionales, dans lesquelles pourraient être « *mis à disposition par l'état des agents publics* », ce qui, s'agissant des COP, reprendrait de nouveau une partie des moyens « rendus » aux établissements !

Nous dénonçons de nouveau, dans les conclusions du rapport la vision très simplificatrice et récurrente de la question de l'orientation, qui place l'information, et notamment sur les métiers, au centre du processus et qui fait l'impasse sur la dynamique entre réussite scolaire et orientation choisie.

Nous réaffirmons l'opportunité d'une expertise de psychologues de l'éducation et de l'orientation, dans le service public, et intervenant au cœur des processus de formation et d'orientation tout au long de la vie.

Si nous sommes favorables à une restructuration et à une refondation du statut des CIO, c'est sous forme d'« EPRO », sur le modèle des EPLE, et sans préjudice d'un rapprochement sur des plateaux communs des autres acteurs institutionnels de l'orientation et de l'insertion.

(1) ¹ Bernard Thomas affirmait en effet récemment que « *le système devrait reposer d'un côté sur les établissements et les conseillers d'orientation qui y travaillent et de l'autre sur un service d'information sous forme d'un guichet unique qui tournerait autour du service public de l'emploi* »

Et c'est bien évidemment par une reprise d'un recrutement de Copsy à hauteur des besoins, que l'on pourra répondre à une demande sociale de « conseil en orientation » de plus en plus forte (ainsi que le souligne le rapport lui-même, qui reconnaît le développement d'un « marché » de l'orientation).

Nous osons espérer encore une fois, que les avis des rapporteurs du budget, ne sont que des avis, et non des décisions préparées ou promues par avance, et que les consultations des partenaires sociaux ne sont et ne seront pas que des simulacres de concertation. C'est dans ce cadre que nous sommes désireux de poursuivre les rencontres avec les décideurs sur le devenir des services d'orientation.

Yvette Destot SGA du SI EN et IEN/IO